

État descriptif de l'argenterie provenant des dépouilles d'église du district d'Arles, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État descriptif de l'argenterie provenant des dépouilles d'église du district d'Arles, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 505-507;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32639_t1_0505_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Veillez bien croire, citoyen président, que personne n'est plus attaché que cette commune à l'amour de la République et qu'elle fera toujours partie de sa défense, avec promesse de n'y jamais varier.

Nous sommes avec fraternité vos concitoyens ».

J. BAILLEUL (*présid.*), ANTOINE, MAHEURT,
P. PARIS, C. RAOULT, J. B. DUPETITEOSQ,
J. BAVAIL, JEANNE, J. FOUCHER (*secrét.*),
RENOU fils.

35

Les administrateurs du district d'Arles annoncent à la Convention que les saints de leur ci-devant église, pesant entr'eux tous 2,312 marcs 4 onces, s'en vont à Paris avec 6,036 liv. en espèces sonnantes; que les patriotes d'Arles, qui ont résisté avec tant de courage et de persévérance au fédéralisme, sont montagnards et mourront avant de cesser de l'être; et qu'ils votent pour la continuation de la guerre la plus terrible, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trônes dans l'univers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Arles, 22 pluvi. II] (1)

« Citoyen président,

Dis à la Convention que les patriotes d'Arles, les Monaidiers, n'ont point trempé dans le fédéralisme, qu'ils mouroient fièrement de faim, retranchés dans une tour qui défend l'embouchure du Rhône, lorsque les brigands de Marseille et de Nîmes vinrent fondre sur leur pays pour en envahir les riches récoltes.

Dis à la Convention que les ministres du culte catholique qui dans Arles ont abjuré leur état, n'en sont que plus aimés, que plus respectés, mais qu'on y laisse paisiblement croupir dans l'oubli, ceux qui persistent à garder un état dont l'abandon nécessite des vertus qu'ils n'ont pas.

Dis à la Convention qu'un temple à la Raison s'élève dans Arles et que cependant tous nos ci-devant d'églises pesant entre tous 2312 m. 4 onces s'en vont en diligence à Paris, portant sur leur dos 6 036 livres en argent, espèces sonnantes. Tournant ensuite tes regards vers la Sainte Montagne, dis lui que les Monaidiers aussi sont Montagnards, et que certes ils l'ont toujours été, et mourront avant de cesser de l'être, dis-lui encore que nous votons pour la continuation de la guerre la plus terrible jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de trône dans l'univers ».

MOQUET (*vice-présid.*), CHAPUS (*adm.*), LARDEIROL (*adm.*), BOURGET (*agent nat.*), JURAN (*adm.*),
BLANCHARD (*adm.*), COUSTON (*adm.*).

[Etat descriptif des objets d'argenterie envoyés à la Conv., 22 pluvi. II]

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	NOMS DES OBJETS ENVOYÉS	POIDS DE CHAQUE OBJET	
		marcs	onces
Eglise de la paroisse Saint-Trophime d'Arles	Buste St-Trophime	84	6
	Idem St-Etienne	107	3
	Idem St-Vincent	47	4
	La Vierge et deux anges	93	3
	St-Genest	42	5
	St-Lucien	19	6
	St-Martin	24	4
	St-Roch	40	3
	Croix de l'autel	13	5
	Une couronne	28	
	Une petite tête en buste	5	2
	Un bénitier et son goupillon	11	3
	Quatre calices, leurs patènes et un reliquaire	15	7
	Une croix processionnelle	23	2
	Six battons de chantres	44	3
	La croix du cy-devant archevêque	19	3
	Trois battons pour les bedeaux	7	2
	Deux croix d'autel et un chandellier	10	7
	Deux encensoirs, une navette, trois burettes, un goupillon, deux bassins, une médaille, le tout pesant	21	6
	Les plaques d'ornements d'une caisse dite la Ste-Arche	166	
Petites plaques en argent	10	2	
	837	4	

(1) P.V., XXXII, 286. B¹, 8 vent.; M.U., XXXVII,
138.

(1) C 293, pl. 963, p. 25, 26.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	NOMS DES OBJETS ENVOYÉS	POIDS DE CHAQUE OBJET	
Paroisse Saint-Pierre, d'Arles	Buste St-Pierre	43	4
	Deux calices, un ciboire, un encensoir, sa navette, une petite cuillère, deux petites couronnes et un sceptre cy	10	
Paroisse Saint-Jullien, d'Arles	Buste St-Jullien	41	
	Idem St-Isidore	28	4
	Idem St-Antoine	124	
	Deux calices, leurs patènes, un ciboire, deux burettes, un bassin, un goupillon, un encensoir et sa navette	22	4
	Un buste Ste-Ursule	16	5
	Une croix processionelle	12	
		<hr/> 244	3
Paroisse Sainte-Croix, d'Arles	St-Florentin en buste	34	2
	Buste St-Crespin	22	2
	La croix processionelle, un calice, sa patène et un encensoir	23	4
		<hr/> 80	
Paroisse succursale de la Major, d'Arles	Le buste de la Vierge et son pied d'estal	151	4
	Buste St-Charles	24	6
	Idem Ste-Catherine	29	6
	Idem St-Véran	46	2
	Idem St-Marc	39	3
	Une croix processionelle, deux battons de chœur, un encensoir et sa navette	37	
	Deux burettes, un bassin et un goupillon	7	7
		<hr/> 336	4
Paroisse succursale Saint-Laurent, d'Arles	Le buste de St-Laurent	30	
	La croix processionelle, un encensoir, la navette, deux calices et leurs patènes, une coupe et le dessus d'un ciboire, une petite boîte de Stes-huilles	25	3
		<hr/> 55	3
Ci-devant corporations Boulangers	Buste St-Honoré	19	1
Tailleurs	Buste de la Vierge	42	
Travailleurs	Buste du Sauveur	21	4
Marchands	Idem St-François	46	
Pescheurs	Idem St-Pierre	64	
Facturiers	Idem St-Claude	17	1
Idem	Un pot à sucre	1	1
		<hr/> 210	7
Municipalité de Notre - Dame de la Mer	Deux calices avec leurs patènes, un ostensor, un ciboire, un bassin, deux burettes, trois lampes, deux chandeliers, un encensoir et sa navette avec sa petite cuillère, deux bassins, deux madones, représentation de la ville d'Arles, le tout pesant	76	
Ordre de Malte	Deux calices avec leurs patènes, une lampe d'église, un ostensor, un encensoir, deux navettes avec leurs cuillères, deux grandes croix de procession, un petit bassin long, un ciboire, six chandeliers et une croix d'autel, le tout en argent, pesant	133	4
Les objets cy-contre font partie de l'argenterie, en- voyée cy-devant à la mon- noye provenant de divers établissements supprimés.	Argenterie dorée consistant en coupes de calices, ciboires, patènes, croix, ostensors et une croix processionelle, pesant en tout	246	

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	NOMS DES OBJETS ENVOYÉS	POIDS DE CHAQUE OBJET	
Emigrés			
Roure	Deux paires de chandeliers, une écritoire, six couverts, une cuillère à soupe, un porte huillier complet; une petite cuillère à moutarde, quatre brochettes; quatre petites cuillères à salliers, pesant en tout	15	1
	Plus en argent monnoyé trouvé caché dans sa maison la somme de 6 036 l.		
Seignoret	Quinze fourchettes, deux grosses dites pour découper, treize cuillères à bouche, quatre grosses cuillères à café, deux salières avec leurs couvercles, une idem sans couvercle, une mouchette avec son porte mouchette, deux chandeliers, avec leurs bobèches, un porte-huilliers avec les bouchons des huilliers, un binet, le tout pesant	23	4
		<hr/>	<hr/>
		38	5

Total général : 2 312 marcs 4 onces

LARDEIROL (*adm.*), CHAPUS (*adm.*), COUSTON (*adm.*), BLANCHARD (*adm.*), JURAN (*adm.*), MOQUET (*v.-présid.*), BOURGET (*agent nat.*).

36

Les républicains de Nogent, ci-devant le Rotrou, félicitent la Convention sur ses travaux surtout depuis les journées des 30 mai, 1^{er} et 2 juin et l'invitent à ne pas abandonner les rênes du gouvernement, que les despotes coalisés n'aient mis bas les armes : ils la prient de décréter que leur commune se nommera désormais Nogent-le-Républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

37

La société populaire du canton de Néronde annonce l'envoi d'une somme de 736 liv. 17 sous, savoir : 72 liv. en or, 24 liv. en argent, et le surplus en assignats, et 14 chemises; le tout donné par les membres de cette société pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

38

Les citoyens composant la société de la Montagne-sur-Cher (3) écrivent qu'ils ont célébré avec enthousiasme la fête de l'anniversaire de la mort du dernier des tyrans : ils invitent la Convention à rester à son poste, et à ne faire ni paix ni trêve avec les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 8 vent.

(2) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 9 vent. (suppl^t).

(3) Ci-dev^t Châteauneuf-sur-Cher.

(4) P.V., XXXII, 286. Bⁱⁿ, 8 vent.

[Montagne-sur-Cher, pluv. II] (1)

« Représentans du peuple,

Qu'elle est sublime, qu'elle est éloquente cette fête éternelle de l'anniversaire de la mort du dernier des tyrans ! Elle annonce l'attitude imposante, l'énergie majestueuse d'un peuple libre et qui veut toujours l'être, elle proclame solennellement à tous les peuples et leurs droits, et l'exercice que leur en inspirent et la nature et la Raison; aussi nous l'avons accueillie cette fête avec un enthousiasme qui nous a dicté à tous le serment simultané de vivre libres ou de mourir, cet élan patriotique n'a pas suffi à nos cœurs : au même instant nous avons arrêté par acclamation unanime que décadi prochain dix pluviôse seroit pour cette année l'anniversaire de ce jour qui a sanctionné la prospérité de la France. Nous l'avons célébré ce jour qui doit verser la rage dans le cœur des despotes et désespérer tous les ennemis de la patrie, avec tous les transports que commande le sentiment du bonheur.

Braves montagnards, vous avez élevé sur les débris du trône, l'autel de la justice et de la Raison, vous avez déjoué les intrigues des traîtres, vous avez purgé le sol de la liberté des tyrans qui l'infestoient, consommés votre ouvrage. Restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez donné à la République une paix qui soit digne d'elle. Elle ne veut ni armistice ni trêve, elle veut une paix solide pour ainsi dire immuable par la nullité où vous aurez réduit la vile coalition des brigands couronnés; elle veut une paix qui puisse convaincre toutes les nations que le peuple françois sait affermir sa liberté, comme il sait la conquérir; alors vous aurez élevé la reconnaissance publique à son comble, alors vous savourerez le plaisir délicieux d'avoir assuré le bonheur de vingt-cinq millions d'hommes, plaisir

(1) C 295, pl. 986, p. 18.